



Que faut-il entendre par frais extra scolaire ?

Par **bellachichi**, le **22/10/2014** à **08:36**

Bonjour,

Le jugement de divorce d'un ami a été révisé suite à l'obtention de la garde alternée de ses enfants il y a maintenant plus de 3 ans. Chacun a les enfants une semaine (ils ont aujourd'hui 18, 17 et 12 ans)

Outre le fait qu'il doive versé une pension alimentaire de 300 euros le juge a également ordonné le partage des frais extra scolaires. Plus ça va et plus son ex femme rajoute sur la liste des frais comme les vêtements qu'elle leur achete ou l'argent de poche qu'elle leur donne (les prestations familiales étant versées à la maman qui a un emploi dans le social) Ils n'ont pas les memes valeurs des choses et pas les memes revenus (le papa les habille aussi mais ne va par exemple pas mettre 100 euros dans un vetement ou une paire de chaussure sachant qui plus est qu'il est aujourd'hui sans emploi). Ils sont divorcé depuis 7 ans et il s' est toujours exécuté pour ne pas créer de conflits mais pour autant son exest elle dans le juste ? Si demain elle decide de leur donner 1000 euros d'argent de poche devra t-il en payer 500 ? Cela fait il vraiment parti dew frais extra scolaire ? (je precise que les enfants ne manquent de rien et que)

Mefci de l'eclairer sur ce point delicat des frais extra scolaires